

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 18 septembre, à 19 h, le Conseil Municipal de la commune de Saint Pardon de Conques, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Gilbert BLANGERO, Maire.

Date de la convocation : 13 septembre 2020

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Membres votants : 14

Présents : Gilbert BLANGERO, Bernard BOUTIN, Séverine CLOES, Jean-Claude DALLA ROSA, Fabienne DELOUBES, Martine DUBOURG, Laurent LALANNE, Alain LEYNIAC, Patrick MOUTINARD, Jean-Baptiste PAING, Guillaume PELLETIER, Laetitia PIERS, Walter SBRIZZAI.

Absents : Laurent RÉGLAT

Absent avec procuration : Martial GALLOU avec procuration à Guillaume PELLETIER

Secrétaire de séance : Laetitia PIERS

1. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu est approuvé et signé par les élus présents.

2. Subventions aux associations

Monsieur le maire présente les subventions aux associations habituellement budgétées, mais pas toujours versées. Il rappelle que les associations peuvent bénéficier de ces subventions, mais elles ont des obligations : faire une demande auprès de la mairie, réunir une assemblée générale par an puis fournir un résultat d'exercice.

Pour cette année, il est proposé de verser :

- Société de chasse 700 €
- Association des Parents d'Élèves 500 €
- Association du Golf 200 €

Après délibération, tous les élus présents sont favorables au versement de ces subventions.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

3. Nomination des délégués au CNAS

Monsieur le maire a été sollicité par le CNAS (Comité National d'Action Sociale) afin de renouveler l'adhésion pour 2 agents. Le coût de cette adhésion est de 621 € par an pour les deux. Ces derniers ont largement recours aux services de cet organisme, qui est l'équivalent d'un comité d'entreprise. En cas d'adhésion il convient de nommer un délégué. M. GALLOU se porte volontaire.

Après délibération, tous les élus présents sont favorables à l'adhésion et nomment M. GALLOU délégué du CNAS.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

4. Décision modificative

Avant de commencer à réaliser les logements, nous avons réalisé une étude de faisabilité.

Le coût de cette étude était inscrit au budget investissements et, maintenant que les travaux ont commencé, il convient de l'intégrer au coût des travaux afin d'immobiliser l'ensemble dès la fin du projet.

Après délibération, tous les élus présents sont favorables.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

5. Fabrication d'un abribus

Dans le quartier des Proms se trouve un arrêt de bus très fréquenté par les enfants pour se rendre aux écoles de Langon (collège et lycée), mais qui n'est pas équipé d'abribus (celui existant a été détruit, car trop vétuste et dangereux). Il devient donc urgent de le remplacer. M. le maire propose d'en construire un et propose des plans et un devis pour l'achat des matériaux.

Après délibération, tous les élus présents sont favorables.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

6. Éclairage des abribus

Dans la commune se trouve un (autre) abribus insuffisamment éclairé au niveau de la départementale, au lieu-dit GRAOUA. Dans la mesure où il convient aussi d'équiper l'abribus devant être construit aux Proms (voir point n° 5), M. DALLA-ROSA a réalisé une étude indiquant qu'un éclairage 12 W serait suffisant. Il nous présente donc les devis pour ces équipements.

- 1 devis ZS ÉNERGIE SOLAIRE pour un éclairage de 12W et le matériel nécessaire au montage sur un mât de 3 m pour l'abribus GRAOUA 1 041,72 € HT/1 250,06 € TTC
- 1 devis ZS ÉNERGIE SOLAIRE pour un éclairage 12W et le matériel nécessaire au montage sans le mat de 3 m pour l'abribus LES PROMS 677,05 € HT/812,46 € TTC
- 1 devis CGED pour le bras de fixation de l'éclairage des PROMS 42,98 € HT / 51,98 € TTC

Ce qui fait un total de dépenses pour l'éclairage des deux abribus à 2 114,50 €.

Après délibération, tous les élus présents sont favorables.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

7. Achat d'une tondeuse

M. le maire nous fait part du besoin de remplacer la tondeuse actuelle, qui a déjà fait l'objet de plusieurs réparations. Une tondeuse étant indispensable pour les petits espaces verts, deux devis sont présentés :

- ESPACE ÉMERAUDE tondeuse HUSQVARNA 437,54 € HT/525,05 € TTC
- LABAT MOTOCULTURE tondeuse ZENOAH 359,34 € HT/431,21 € TTC

Après délibération, tous les élus présents sont favorables pour l'achat d'une tondeuse.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

8. Remplacement poste ordinateur mairie

Concernant l'ordinateur de la mairie qui sert pour la comptabilité, M. le maire nous informe qu'il fonctionne sous



Windows 7, système d'exploitation désormais incompatible avec les mises à jour des logiciels installés sur le poste et qui provoque des bugs informatiques. Il s'est renseigné auprès de la société DUFFAUT pour réaliser des devis en vue du remplacement de la tour de l'ordinateur.

Cependant, plusieurs élus font remarquer qu'il suffirait de migrer le système d'exploitation vers Windows 10 (gratuit) pour solutionner les bugs. Affaire à suivre.

Après délibération, ce point est reporté et va être étudié avant le prochain conseil.

9. Avis sur le PLUI (règlement)

M. le maire nous présente le projet d'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) qui figurera dans le PLUI en cours d'élaboration par la CDC, pour la future zone aménageable sur les terrains face à la salle des fêtes.

Cet OAP limite le nombre de lots à 12 pour un éventuel projet de construction.

Dans ce projet, sont précisées toutes les règles qui seront à respecter pour les aménagements par les futurs acquéreurs (hauteur de maison, hauteur et type de clôture entre chaque lot, etc. ...).

M. le maire demande l'avis des élus concernant les clôtures.

Après discussion, l'ensemble des élus est d'accord pour n'autoriser que les haies grillagées et/ou végétales de 1,80 m de hauteur entre chaque lot.

11. Questions diverses

a) Commission vérification liste électorale

M. le maire nous informe qu'il convient de désigner un conseiller municipal pour la commission de vérification des listes électorales. Cette commission est composée d'un élu et de deux citoyens pour vérifier les listes. Séverine se porte volontaire.

Après délibération, tous les élus présents sont favorables.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

b) Plan de sauvegarde

M. le maire présente le plan de sauvegarde qu'il convient de mettre à jour.

Ce document est essentiel dans chaque commune pour définir le rôle de chaque élu en cas de crise ou de catastrophe qui imposerait une évacuation.

Dans ce document, tout est répertorié : le matériel présent dans la commune qui pourrait être utile (tracteur, grue, etc. ...), les personnes isolées qui n'ont pas le permis ou pas de voiture, les personnes fragiles, etc. ...

Plusieurs membres du conseil doivent travailler sur le document pour le mettre à jour, il sera présenté au prochain conseil pour définir les rôles de chacun.

c) Passage sécurité sur la départementale

Nous avons reçu l'accord de la DE'IR pour le projet d'écluse.

d) Les écoles

M. le maire fait un petit point concernant la rentrée scolaire pour nous informer des difficultés rencontrées.

Du fait de la situation sanitaire et des mesures imposées le budget est serré et les dépenses nombreuses. Le temps de nettoyage a considérablement augmenté. Le conseil doit se préparer à un risque de forte augmentation de la dotation au SIRP. La réunion de rentrée n'a pas pu avoir lieu, aussi une communication est en cours de préparation pour répondre aux questions des familles.



Saint-Pardon-de-Conques



e) Projet de Pontac

M. de Pontac (Emmanuel) a présenté un projet de réaménagement sur des bâtiments lui appartenant à la Commission Urbanisme.

Sachant que la réglementation du PLUI n'est pas encore en vigueur, il lui faut préparer son projet assez rapidement pour en limiter les difficultés.

Fin de séance vers 22 h.